

CROSSJECT

**Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires
CROSSJECT
6 Rue Pauline Kergomard
21000 Dijon

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CROSSJECT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

concerne les modalités de l'inscription à l'actif des frais de recherche et développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable, et nous nous sommes assurés que la note 3.1 de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce ou par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Françoise Garnier-Bel

SA CROSSJECT

**60 L'avenue du 14 Juillet
21300 CHENOVE**

—

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2017 au 31/12/2017

Sommaire

1. Bilan	4
ACTIF	4
Actif immobilisé	4
Actif circulant	4
PASSIF	5
Capitaux Propres	5
Provisions pour risques et charges	5
Emprunts et dettes	5
2. Compte de résultat	6
3. Tableau de flux de trésorerie	8
4. Annexes aux états financiers	9
Note 1. Informations générales	9
Note 2. Evènements marquants	9
Note 3. Principes, règles et méthodes comptables	9
Note 3.1. Frais de recherche et développement	9
Note 3.2. Immobilisations incorporelles	9
Note 3.3. Immobilisations corporelles	10
Note 3.4. Immobilisations financières	10
Note 3.5. Stocks et travaux en cours	10
Note 3.6. Créances	10
Note 3.7. Valeurs mobilières de placement	10
Note 3.8. Opérations en devises étrangères	10
Note 3.9. Provisions pour risques et charges	10
Note 3.10. Provisions pour indemnité de fin de carrière	11
Note 3.11. Avances remboursables accordées par des organismes publics	11
Note 3.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires	11
Note 3.13. Résultat courant – résultat exceptionnel	11
Note 3.14 Subventions reçues	11
Note 3.15. Charges de sous-traitance	11
Note 3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie	11
Note 4. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	11
Note 4.1 Valeur brute des frais de recherche & développement	11
Note 4.2 Valeur brute des immobilisations Incorporelles (En milliers d'euros)	12
Note 4.3 Valeur brute des immobilisations corporelles	12
Note 4.4 Valeur brute des immobilisations Financières	12
Note 4.5 Amortissements	12
Note 4.6 Dépréciation d'immobilisations financières	12
Note 5. Créances	12
Note 5.1 Etat des créances de l'actif immobilisé	12
Note 5.2 Etat des créances de l'actif circulant	13
Note 5.3. Provisions pour dépréciation	13
Note 6. Disponibilités	13
Note 7. Charges constatées d'avance	13

Note 8. Capitaux propres	13
Note 8.1 Variations des capitaux propres sur la période.....	13
(1)	13
Note 8.2 Composition du capital social :	13
Note 8.3 Instruments financiers dilutifs	14
Note 8.31. BSA.....	14
Note 8.32. BSAANE	14
Note 8.33. Augmentation de capital réservée	14
Note 8.34. Actions gratuites	14
Note 8.35. Ligne de financement modulaire.....	15
Note 8.35. Répartition du capital après dilution	15
Note 8. 4 Résultat par action	15
Note 9. Avances conditionnées	15
Note 10. Provisions pour risques et charges	15
Note 11. Emprunts et dettes à la clôture	16
Note 12. Avances et acomptes reçus	16
Note 13. Charges à payer & écarts de conversion	16
Note 14. Produits constatés d'avance	16
Note 15. Produits d'exploitation	16
Note 16. Résultat exceptionnel	17
Note 17. Impôt sur les bénéfices	17
Note 18. Engagements reçus	17
Note 19. Engagements donnés	19
Note 20. Parties liées	20
Note 20.1. Rémunération des dirigeants.....	20
Note 20.2. Transactions avec les parties liées.....	20
Note 23. Liste des filiales et participations	20
Note 24. Évènements postérieurs à la clôture de la période	20

1. Bilan

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	9 686 952	5 655 547	4 031 405	2 499 802	1 531 603
Concessions, brevets, droits similaires	20 429 117	20 429 117	-0	-0	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	120 025	93 534	26 491	6 026	20 465
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	75 240		75 240	75 240	
Constructions	3 698 760	199 282	3 499 478	3 673 186	- 173 708
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 566 557	2 670 930	1 895 627	1 887 974	7 653
Autres immobilisations corporelles	579 752	286 281	293 471	147 516	145 955
Immobilisations en cours	753 763		753 763		753 763
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	100 000		100 000	100 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	1 562 230	867 730	694 500	810 255	- 115 755
Prêts					
Autres immobilisations financières	47 552		47 552	51 669	- 4 117
TOTAL (I)	41 619 947	30 202 421	11 417 526	9 251 668	2 165 858
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens	1 201 827		1 201 827	397 870	803 957
Etat, impôts sur les bénéfices	1 410 976		1 410 976	1 131 621	279 355
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	623 276		623 276	466 707	156 569
Autres	127 721		127 721	244 355	- 116 634
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	164 577		164 577	42 844	121 733
Disponibilités	2 640 718		2 640 718	2 590 719	49 999
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	129 353		129 353	123 245	6 108
TOTAL (II)	6 298 449		6 298 449	4 997 362	1 301 087
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	47 918 397	30 202 421	17 715 975	14 249 030	3 466 945

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 8 958 702)	8 958 702	7 290 970	1 667 732
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	27 691 789	21 946 580	5 745 209
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	39 518	39 518	
Report à nouveau	-22 993 283	-16 330 496	-6 662 787
Résultat de l'exercice	-7 610 969	-6 662 787	- 948 182
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	6 085 758	6 283 786	- 198 028
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	3 747 000	1 289 500	2 457 500
TOTAL (II)	3 747 000	1 289 500	2 457 500
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		45 000	- 45 000
Provisions pour charges	92 792	74 947	17 845
TOTAL (III)	92 792	119 947	- 27 155
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 000 000		1 000 000
. Découverts, concours bancaires		755 000	- 755 000
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 000 000	1 000 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 627 846	1 156 964	1 470 882
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	295 293	134 894	160 399
. Organismes sociaux	301 594	230 428	71 166
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 812	38 064	- 31 252
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	41 099	5 356	35 743
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 514 000	3 234 000	- 720 000
Autres dettes	3 780	1 092	2 688
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	7 790 425	6 555 797	1 234 628
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	17 715 975	14 249 030	3 466 945

2. Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%	
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets						
Production stockée			803 957	-362 933	1 166 890	321,52
Production immobilisée			2 983 370	1 310 276	1 673 094	127,69
Subventions d'exploitation			250 971	112 428	138 543	123,23
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			104 013	316 185	- 212 172	-67,10
Autres produits			61	51 173	- 51 112	-99,88
Total des produits d'exploitation (I)			4 142 373	1 427 129	2 715 244	190,26
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			7 370 987	4 494 353	2 876 634	64,01
Impôts, taxes et versements assimilés			58 876	70 687	- 11 811	-16,71
Salaires et traitements			2 122 951	1 672 448	450 503	26,94
Charges sociales			936 156	707 862	228 294	32,25
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 258 663	1 704 740	553 923	32,49
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges			17 845	68 247	- 50 402	-73,85
Autres charges			-1 575	77	- 1 652	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			12 763 902	8 718 415	4 045 487	46,40
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-8 621 529	-7 291 286	-1 330 243	18,24
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges			176 674	13 966	162 708	N/S
Différences positives de change			1 115	806	309	38,34
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				7 611	- 7 611	-100
Total des produits financiers (V)			177 789	22 383	155 406	694,30
Dotations financières aux amortissements et provisions				1 043 537	-1 043 537	-100
Intérêts et charges assimilées			17 534	37 705	- 20 171	-53,50
Différences négatives de change			450		450	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			17 984	1 081 242	-1 063 258	-98,34
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			159 805	-1 058 860	1 218 665	115,09
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-8 461 724	-8 350 146	- 111 578	1,34

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	139 625	598 592	- 458 967	-76,67
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	139 625	598 592	- 458 967	-76,67
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	125 501	6 382	119 119	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	292 429		292 429	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	417 930	6 382	411 548	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-278 304	592 209	- 870 513	146,99
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 129 060	-1 095 149	- 33 911	3,10
Total des Produits (I+III+V+VII)	4 459 787	2 048 103	2 411 684	117,75
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	12 070 756	8 710 890	3 359 866	38,57
RESULTAT NET	-7 610 969	-6 662 787	- 948 182	14,23
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

3. Tableau de flux de trésorerie

RUBRIQUES	31/12/17	31/12/16
Résultat net	-7 611,00	-6 663,00
Amortissements et provisions Plus-values de cession, nettes d'impôts Autres produits et charges calculées	2 054,00	2 511,00
Capacité d'autofinancement	-5 557,00	-4 152,00
Variation du besoin en fonds de roulement	583,00	-252,00
(1) Flux net de trésorerie généré par l'activité	-4 974,00	-4 404,00
Acquisition d'immobilisations corporels Acquisition du Bâtiment	-4 248,00	-2 291,00 -3 774,00
(2) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-4 248,00	-6 065,00
Augmentation de Capital Primé d'émission BSA Souscription d'emprunts Remboursements d'emprunts Billets de Trésorerie Dettes sur immobilisations Avances remboursables	1 667,00 5 745,00 - 1 000,00 -755,00 -720,00 2 457,00	640,00 3 508,00 1,00 -188,00 755,00 3 234,00
(3) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	9 394,00	7 950,00
Variations de trésorerie (1)+(2)+(3)	172,00	-2 519,00
Trésorerie d'ouverture	2 634,00	5 153,00
Trésorerie de clôture	2 806,00	2 634,00

4. Annexes aux états financiers

Note 1. Informations générales

La société Crossject est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le siège social est Parc Mazen-Sully, 6 rue Pauline Kergomard – 21000 Dijon

Les comptes au 31 Décembre 2017 ont été arrêtés par le directoire du 13 Mars 2018 et présentés au conseil de surveillance le 19 Mars 2018.

Note 2. Evènements marquants

Les principaux faits marquants de l'exercice sont :

- Structuration de l'organisation
- Renforcement des équipes et du management
- Internalisation des éléments majeurs de la supply chain
- Des lignes de production opérationnelles
- Obtention du statut de médicament orphelin pour ZENEO® Midazolam par la FDA
- Etude Intuitive et prix Janus: validation de l'ergonomie de ZENEO®
- Poursuite des négociations commerciales

Note 3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément au plan comptable général français selon les mêmes règles que celles utilisées à la clôture des exercices précédents en respectant le principe de continuité d'exploitation. Ces comptes impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant la période. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des évènements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Note 3.1. Frais de recherche et développement

Depuis l'exercice 2011, l'option pour la comptabilisation en immobilisations incorporelles des frais de recherche et développement est appliquée dès lors que les critères d'activation sont remplis.

Les frais de développement sont ainsi activés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise, et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais immobilisés correspondent aux coûts supportés pendant les phases de développement et de tests, à l'exclusion des phases d'analyse préalable. Ils comprennent les salaires et charges sociales des ingénieurs et techniciens de développement (basés sur des feuilles de temps individuelles et mensuelles) et les coûts de sous-traitance liés. Ils sont inscrits à l'actif dès que la société a suffisamment de visibilité sur les moyens de les finaliser et de les commercialiser.

Ces frais de développement sont amortis à partir de leur comptabilisation à l'actif sur une durée de 4 ans. A chaque clôture, les perspectives de ventes futures sont analysées afin de vérifier qu'il n'y a pas lieu de procéder à des amortissements complémentaires, des dépréciations ou une revue du plan d'amortissement.

Les frais de développement ne correspondant pas aux critères d'activation et les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation courantes au fur et à mesure de leur engagement.

Note 3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût historique et sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation prévue par la société.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées. En revanche, la société n'a pas retenu l'option pour la comptabilisation des coûts d'emprunt dans le coût d'entrée des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- brevets acquis le 1^{er} Janvier 2002, amortis selon leur nature sur 2, 10 ou 15 ans.
- logiciels de gestion sont amortis sur 1 à 5 ans.
- droits d'utilisation sur une ligne industrielle, amortis sur 18 mois
- frais de développement amortis sur 4 ans

Note 3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis.

L'ensemble des actifs corporels, est amorti selon le mode linéaire sur la base de leur durée d'utilisation.

Les taux d'amortissement sont compris entre 4 et 25 % à l'exception de certains moules de recherche amortis sur 12 mois

Note 3.4. Immobilisations financières

Elles correspondent aux actions d'autocontrôle issues de la fusion avec la société CIP évaluées au cours du 31.12.2017, et à des dépôts de garantie.

Note 3.5. Stocks et travaux en cours

Le stock est évalué au 31 décembre 2017 selon la méthode FIFO au coût d'achat sans incorporation de coûts indirects

Le stock n'est pas déprécié à la clôture de l'exercice

Note 3.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable à la date de clôture.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif correspondant à la période au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Note 3.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent aux actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et à un placement de trésorerie. A la clôture de chaque exercice si l'évaluation est inférieure à la valeur comptable, une provision est comptabilisée. En cas de plus-value latente, le montant n'est pas comptabilisé en produit.

Note 3.8. Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

Note 3.9. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Note 3.10. Provisions pour indemnité de fin de carrière

La provision relative aux indemnités de départ en retraite figure au passif du bilan. Elle est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière en retenant comme hypothèses :

- Indemnités prévues par la convention de la chimie
- Table de Turn Over nationale
- Table de mortalité provisoire (2011-2013)
- Taux de croissance des salaires de 2%
- Taux d'actualisation de 1,65 %

Note 3.11. Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « autres fonds propres – avances conditionnées » (Note 9)

Note 3.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires

La société est encore dans sa phase de développement et ne dégage pas encore de revenus récurrents. La production immobilisée correspond aux frais de recherche et développement inscrits à l'actif du bilan

Note 3.13. Résultat courant – résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise. Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des reprises de provisions pour risque et charges

Pour déterminer le résultat exceptionnel (Note 16), la société retient la conception issue de la liste de comptes du PCG (230-1).

Note 3.14 Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Note 3.15. Charges de sous-traitance

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

Note 3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « valeurs mobilières de placement », « instruments de trésorerie » et « disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement et les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Les soldes créditeurs bancaires et les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent sont déduits de cette somme lorsqu'ils correspondent à des découverts momentanés.

Note 4. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Note 4.1 Valeur brute des frais de recherche & développement

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais recherche & développement	6 703	2 983		9 686

Note 4.2 Valeur brute des immobilisations Incorporelles (En milliers d'euros)

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Brevets	20 004	-	-	20 004
Droits d'utilisation Ligne de production	425	-	-	425
Logiciels'	86	34	-	120
TOTAL	20 515	34	-	20 549

Note 4.3 Valeur brute des immobilisations corporelles

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Matériels et outillages	3 919	584	-	4 503
Outillages industriels	51	-	-	51
Terrain	75	-	-	75
Construction	3 698	-	-	3 698
Agencements	229	75	-	304
Matériels de Bureau	172	103	-	275
Immobilisations en cours	-	754	-	754
TOTAL	8 146	1 516	-	9 662

Note 4.4 Valeur brute des immobilisations Financières

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres en Autocontrôle	1 854	-	292	1 562
Dépôt de garantie	51	-	4	47
TOTAL	1 905	-	296	1 609

Note 4.5 Amortissements

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais de recherche et développement	4 204	1 451	-	5 655
Brevets	20 004	-	-	20 004
Droits d'utilisation Ligne de production	425	-	-	425
Constructions	26	174	-	200
Logiciels'	80	-	-	94
Outillages industriels	20	14	-	20
Matériels et outillages	2 063	587	-	2 670
Agencements	131	16	-	147
Matériels de Bureau	123	17	-	140
TOTAL	27 076	2 259	-	29 335

Note 4.6 Dépréciation d'immobilisations financières

Nature	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dépréciation des titres en autocontrôle	1 044	-	177	867
TOTAL	1 044	-	177	867

Note 5. Créances

Note 5.1 Etat des créances de l'actif immobilisé	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Dépôts de garantie	51		51
Total	51		51

Note 5.2 Etat des créances de l'actif circulant	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Taxe sur la valeur ajoutée	623	623	
Débiteurs divers	127	127	
Crédit d'impôt recherche & CICE	1 410	1 410	
Charges constatées d'avance	129	129	
Total	2 289	2 289	

- (1) Le crédit d'impôt 2017 ne sera encaissé par la société qu'en 2018 après examen de notre demande par l'administration. Compte tenu de notre activité et des opérations de recherche antérieures qui ont toujours donné lieu au remboursement par l'état de la créance de crédit d'impôt recherche, le montant acquis au 31 Décembre 2017 sur la base des dépenses effectuées à cette date a été comptabilisé en créance et classé sous la rubrique Autres créances au bilan.

Note 5.3. Provisions pour dépréciation

Il n'y a aucune provision pour dépréciation au 31 Décembre 2017

Note 6. Disponibilités

Ce poste comprend les comptes à termes les soldes bancaires courants et le solde espèce du contrat de liquidité.

Note 7. Charges constatées d'avance

	31/12/2017	31/12/2016
Charges constatée d'avance	128	123

Les charges constatées d'avance sont composées de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée.

Note 8. Capitaux propres

Note 8.1 Variations des capitaux propres sur la période

	Capitaux propres à l'ouverture	Augmentation de capital (1)	Affectation résultat 2016	Résultat 2017	Capitaux propres à la clôture
Capital	7 291	1 667	-	-	8 958
prime d'émission	21 933	5 746	-	-	27 679
Bons de souscription d'actions	13	-	-	-	13
Report a Nouveau	-16 330	-	-6 662	-	-22 992
Résultat	- 6 662	-	6 662	-7 611	-7 611
Réserves indisponibles	40	-	-	-	40
Capitaux Propres	6 284	7 413	-	-7 611	6 086

(1)

- 560 000 actions créées au cours de l'exercice représentant un montant total levé de 2 428 K€, émises dans le cadre de la ligne de financement en fonds propres conclue avec Kepler Cheuvreux décrite dans le communiqué de presse du 4 Mai 2016.
- Le 7 avril 2017 dans le cadre de augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, 1 107 732 actions ont été créés représentant un montant total de 4 985 K€.

Note 8.2 Composition du capital social :

Le capital social est composé de 8 958 702 actions ordinaires.

Note 8.3 Instruments financiers dilutifs

Note 8.31. BSA

Nombre de BSA	BSA (1)	BSA2 (2)	BSA3 (3)
Alexandre Patrick	138 026		173 500
Castano Xavière	25 922		52 050
Muller Bérénice	11 052		
Muller Timothée		10 000	
Scientex représentée par Mr Muller Timothée		10 000	121 450
Total	175 000	20 000	347 000

Prix de souscription unitaire	0,01€	0,01€	0,03€
-------------------------------	-------	-------	-------

- (1) L'assemblée générale du 9 Juillet 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution de 175 000 bons de souscription au prix de 0,01€. Chaque bon donne droit de souscrire une action au prix de 0,99 €. Initialement la durée d'exercice était de 5 ans et les bons étaient incessibles. L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a porté le délai d'exercice à 10 ans et les bons sont devenus cessibles.
- (2) L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution de 70 000 bons de souscription (BSA2) au prix de 0,01€. L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a constaté la caducité de 13000 de ces bons suite à la démission de ses fonctions de salariés d'un des bénéficiaires. Au cours de la période précédente 37 000 bons ont été exercés (Note 2) . Chaque bon restant (20 000) donne droit de souscrire une action au prix de 0,99 €.
- (3) L'assemblée générale du 11 Juin 2013 a émis 347 000 bons « BSA management 3 » au prix de 0,03 € conférant à chaque titulaire le droit de souscrire à une action ordinaire au prix d'exercice de 2.77 €. La durée d'exercice est de 10 ans et les bons sont cessibles.

Note 8.32. BSAANE

Le directoire, faisant usage de la délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 12 décembre 2013 et sur autorisation du conseil de surveillance dans sa séance du 12 juin 2014, a décidé le 18 juin 2014 d'émettre 47 500 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles ou existantes (ci-après les «BSAANE») au profit de certains salariés et mandataires au prix de souscription de un euro.

47 250 BSAANE ont été souscrites par leurs bénéficiaires.

Chaque BSAANE donnera le droit de souscrire ou d'acquérir 1 action de la société au prix de 10,16 euros, avec des périodes et conditions d'exercice variables selon la nature des BSAANE.

Note 8.33. Augmentation de capital réservée

L'assemblée générale du 14 Décembre 2012 a décidé d'une augmentation de capital complémentaire réservée aux titulaires des 175 000 BSA (Note 8.31 – 1) permettant de souscrire au maximum 32 727 actions au prix de un euro. Le directoire a tous pouvoirs pour recueillir les souscriptions le moment venu.

Note 8.34. Actions gratuites

Dans le cadre de l'autorisation consentie au directoire par l'Assemblée Générale du 31 Mars 2016, celui-ci a désigné les bénéficiaires de 50 500 attribuées gratuitement sur un total de 60 000.

La période d'acquisition débute à compter de la décision du Directoire d'attribuer des actions prise le 31 Août 2016 et vient à expiration le 1 septembre 2018. Sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution, l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires interviendra le 1er septembre 2018.

Un délai de conservation d'un an des actions attribuées gratuitement est prévu, soit du 2 septembre 2018 au 1er septembre 2019 inclus. Ces dernières seront librement cessibles à compter du 2 septembre 2019.

Au 31 Décembre 2017, 9 500 actions gratuites restent à attribuer.

Note 8.35. Ligne de financement modulaire

En vertu de la 10^{ème} résolution de l'assemblée générale du 11 Juin 2015, la société a mis en place une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux décrite dans le communiqué de presse du 4 Mai 2016.

Un total de 1 200 000 bons ont exercés générant la création de 1 200 000 actions dont 560 000 sur l'exercice.

Note 8.35. Répartition du capital après dilution

L'exercice des BSA (note 8.31), des BSAANE (8.32), l'augmentation de capital (note 8.33), l'acquisition des actions gratuites (note 8.34) et la ligne de financement en fonds propres (note 8.35) se traduiraient par la création de 1 203 227 actions.

Le capital serait composé de 8 494 197 actions de € 1,00 de nominal.

Note 8. 4 Résultat par action

	Résultat net de la période	Nombre d'actions		Résultat par action	
		Non Dilué	Dilué	Non Dilué	Dilué
31/12/17	- 7 611	8 958 702	9 640 979	-0,849561 €	-0,789464 €
31/12/16	- 6 478	7 290 970	8 494 197	-0,88849 €	- 0,762638 €

Note 9. Avances conditionnées

Au 31 Décembre 2017 Crossject bénéficie d'avances conditionnées décrites au 3.12.

- 650.000 € au titre d'un contrat avec ANVAR Bourgogne en date du 20/2/2003. Un premier remboursement de 200.000 € a été effectué en 2006. Suite à des avenants successifs 187 500 € ont été remboursés en 2016 et 362 500 € en 2017 et le solde soit 100 000 € seront remboursés en 2018.
- 3 647 000 000 € dans le cadre du programme d'investissements d'Avenir -Projets industriels d'avenir " Appel à projets Générique" accordé le 30 Octobre 2015. Le remboursement est prévu par échéances trimestrielles sur 4 ans à compter du 1^{er} Juin 2019 sauf échec technique ou commercial du projet constaté.

Note 10. Provisions pour risques et charges

	31/12/2016	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2017
Provision pour risques	45 000	-	45 000	-	-
Provision pour charges (1)	74 947	17 845	-	-	92 792
TOTAL	119 947	17 845	45 000	-	92 792

(1) La provision pour charges couvre les charges d'indemnité pour départ à la retraite, charges sociales comprises (cf note 3.11)

Note 11. Emprunts et dettes à la clôture

Note 11.1. Souscription d'emprunt au cours de l'exercice

Le 19 Décembre 2017, la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté a accordé à la société un prêt de 1 000 000 d'euros pour financer sa ligne de production modulaire dans le cadre du projet PARC. Les caractéristiques du prêt sont :

- Durée : 84 mois dont 24 mois de différé d'amortissement en capital.
- Taux : EURIBOR 3 mois, majoré de 2 points.
- Garantie
 - Caution de la société Bourgogne Franche Comté Garantie à hauteur de 50 %.
 - Nantissement de 15 brevets pour un montant de 624 000 € (Note 19.5)

Note 11.2. Echéance des dettes à la clôture

Echéancier des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt et dettes	1 000	-	400	600
Fournisseurs	2 627	2 627	-	-
Dettes fiscales & sociales	644	644	-	-
Autres dettes	3	3	-	-
Dettes sur Immobilisations	2 514	1 347	1 167	-
Avance reçue (cf note 14)	1 000	-	1 000	-
TOTAL	6 790	4 621	2 567	600

Note 12. Avances et acomptes reçus

Au cours de l'exercice précédent, la société a facturé et encaissé une avance sur une option de vente de licence pour un million d'euros relative à l'utilisation du dispositif ZENEO dans une indication choc anaphylactique avec Adrenaline. A ce stade, en l'attente des éléments techniques nécessaires à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, cette somme a été comptabilisée en avance reçue sur commande en cours.

Note 13. Charges à payer & écarts de conversion

Note 13.1. Détail des charges à payer

	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs factures non parvenues	62	25
Congés payés	121	98
Charges sociales sur congés payés	55	45
Provision taxe sur salaires	49	42
Etat Charges a payer	42	5
Total Dettes fiscales et sociales à payer	267	190

Note 13.2. Ecart de conversion – actifs et passifs

Les écarts de conversion actifs correspondent aux pertes de change latentes sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères. Les écarts de conversion passifs correspondent aux gains de change latents sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères.

Au 31 décembre 2017, il n'y a plus de créances ni de dettes libellés en devises. Aucun écart de conversion n'est constaté.

Note 14. Produits constatés d'avance

Il n'y a pas de produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice.

Note 15. Produits d'exploitation

Note 15.1. Détail du Chiffre d'affaires

Au 31 Décembre 2017, aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé.

Note 15.2. Production immobilisée

La production immobilisée comptabilisée au cours de la période s'élève à 2 983 370 € .

Note 15.3. Subventions

Les subventions acquises au titre de l'exercice s'élèvent à 250 971 €

- Programme PIAVE : 58 000 €
- Programme Rapide (Urge Inject 2): 170 184 €
- Aides diverses : 22 808 €

Note 15.4. Reprise sur provisions et transfert de charges

Les transferts de charges correspondent essentiellement à des avantages en nature liés à l'utilisation de véhicules. Les reprises de provision correspondent à la reprise des provisions pour risques relatives aux litiges dont l'issue est devenue définitive au cours de l'exercice.

Note 16. Résultat exceptionnel

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		598
Produits exceptionnels sur opérations en capital (1)	139	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11	6
Charges exceptionnelles sur opérations en capital (1)	292	

Opérations liées au transfert de 28 078 titres en autocontrôle sur le contrat de liquidité

Note 17. Impôt sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Les montants comptabilisés en résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont essentiellement des produits relatifs au Crédit d'impôt recherche. Le produit correspondant au CIR de la période s'élève à 1 352 k€ (1 095 k€ en 2015)

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 72 849 984 € au 31 décembre 2017. Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

Note 18. Engagements reçus

Note 18.1. Contrat de licence Zénéo ® Adrénaline

Le contrat de partenariat, signé le 22 janvier 2013, prévoit le paiement d'une rémunération fixe et forfaitaire de 9 millions d'euros entre la date de signature et la date des autorisations de mise sur le marché Europe et USA. La société a encaissé au titre de ce contrat la somme de un million d'euros au cours l'exercice 2013.

Au 31 décembre 2017, la société n'a reçu aucun autre engagement.

Note 18.2. Contrat de licence Zénéo ® Méthotrexate France

Le contrat, a signé le 19 Juillet 2012, prévoit le paiement d'une rémunération de 1 millions d'euros entre la date de signature et la date de l'obtention du prix. La société a encaissé au titre de ce contrat la somme de 250 k€ d'euros au cours l'exercice 2012.

Au 31 décembre 2017, la société n'a reçu aucun autre engagement.

Note 18.3. Contrat de licence Zénéo ® Méthotrexate Chine

Le contrat, signé le 30 Août 2015, prévoit le paiement d'une rémunération de 3 millions d'euros entre la date de signature et la date d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché en Chine. Aucun versement n'a été reçu Au 31 décembre 2017, la société n'a reçu aucun autre engagement.

Note 18.4. Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE)

Conformément à la décision du Premier Ministre du 29 Octobre 2015, Crossject a bénéficié d'un accord de BPI France pour recevoir une aide d'un montant maximum de 6 667 507 € comprenant 210 033 € de subvention et 6 457 474 € sous forme d'avance récupérable. Le contrat initial avec BPI a été signé le 24 Novembre 2015 complété par deux avenants d'Octobre 2017 et de Février 2018 (Note 24)

Le calendrier de versement actualisé au contrat est :

	Subvention	Aide remboursable
Montant octroyé	210 033 €	6 457 474 €
Montant encaissé	167 000 €	3 847 000 €
Versement 2018 (1)		1 298 488 €
Versement 2019 (2)		543 365 €
Versement 2020 (3)	43 033 €	968 621 €

(1) Sous réserve de:

- a. Fourniture d'un rapport signé par le représentant légal de Crossject validant la ligne de production du PARC® (prêt à remplir Crossject)
- b. Fourniture des rapports de qualification des lignes de production pour les opérations pharmaceutiques (PARC® rempli)
- c. Présentation par la société Crossject de ses derniers bilans, comptes de résultats et plan de financement prévisionnels ; vérification par Bpifrance de la capacité de cette société à poursuivre le programme, et mise en place des apports en fonds propres, si nécessaire

(2) Sous réserve de :

- a. Fourniture de l'accord des autorités réglementaires compétentes pour la réalisation des études de bioéquivalence (nécessaires aux dossiers Europe et USA) pour le Zeneo Naloxone dans l'indication overdose aux opioïdes.
- b. Fourniture de l'accord des autorités réglementaires compétentes pour la réalisation des études de bioéquivalence (nécessaires aux dossiers Europe et USA) pour le Zeneo Terbutaline dans l'indication de la crise d'asthme.
- c. Fourniture du rapport « facteurs humains » démontrant la sécurité d'utilisation de Zeneo Midazolam dans l'indication épilepsie, de Zeneo Naloxone dans l'indication overdose aux opioïdes et de Zeneo Terbutaline dans l'indication de la crise d'asthme.
- d. Présentation par la société Crossject de ses derniers bilans, comptes de résultats et plan de financement prévisionnels ; vérification par Bpifrance de la capacité de cette société à poursuivre le programme, et mise en place des apports en fonds propres, si nécessaire.

(3) Pas de réserve

Note 18.3 *Programmes Eurostars Easy-Inject

Dans le cadre de ce programme, la société recevra en 2018, le solde de la subvention soit 180 000€

Note 19. Engagements donnés

Note 19.1. Sofigexi

Selon le protocole d'accord du 29 septembre 2011 (remplaçant celui du 31 mars 2008), Sofigexi doit percevoir une redevance de 2% du chiffre d'affaires à partir de l'année suivant l'année où Crossject cumule € 15 millions de ventes de dispositifs, redevance plafonnée à € 17 millions. A ce jour aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé à ce titre.

Note 19.2. Indemnités

Conformément à la décision du conseil de surveillance en date du 19 novembre 2013, Mr Patrick Alexandre percevra une indemnité de fin de mandat d'un montant équivalent à une année de rémunération fixe.

Note 19.3. Programmes Investissements d'avenir – Projets industriels d'AVENIR (PIAVE)

L'aide perçue et décrites note 18.2 sera remboursable forfaitairement en quatre années par trimestrialités égales à compter du 30 juin 2019. En cas d'échec technique ou commercial, le remboursement de cette aide ne sera pas exigible.

A compter du dernier remboursement selon l'échéancier ci-dessus, et dès que le chiffre d'affaires et/ou le montant des revenus HT cumulés générés par l'exploitation des produits et services résultants des investissements et/ou intégrant les développements réalisés dans le cadre du projet, sera supérieur ou égal à 40 000 000 € (quarante millions d'euros), la société devra verser pendant 5 ans (cinq ans) un intéressement de 1,5% (un virgule cinq pour cent) desdits chiffres d'affaires ou revenus annuels HT. Ce remboursement complémentaire est plafonné à 4 000 000 € (quatre millions d'euros).

Le cas échéant et dans la limite du montant des aides récupérables effectivement versées, la société devra verser:

- 45% (quarante-cinq pour cent) des produits hors taxes générés par la cessions de titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisés dans le cadre du projet.
- 45% (quarante-cinq pour cent) du produit hors taxes, des concessions de droits d'exploitation des titres de propriété intellectuelle Issus du projet perçus au cours de l'année calendaire précédente.

En tout état de cause,

- La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le remboursement complémentaire est limitée à 15 ans (quinze ans) à compter de la première échéance du remboursement forfaitaire
- Si aucun remboursement n'est intervenu dans un délai de 10 ans (dix ans) à compter du dernier versement de l'aide, le présent contrat sera résilié de plein droit sans autre formalité et la société sera déliée de toute obligation de paiement de retours financiers.

Note 19.4. Acquisition d'un site industriel

Par acte notarié en date du 25 Novembre 2015, la société a acquis un immeuble à construire livré en 2016 pour un prix forfaitaire définitif non révisable et non actualisable de 3 774 000 € HT (Trois millions sept cents soixante quatorze mille euros) payable selon le calendrier ci après :

Versé en 2015	234 000,00 €
Versé en 2016	306 000,00 €

Versement 2017	720 000,00 €
Versement 2018	1 347 000,00 €
Versement 2019	1 167 000,00 €
Total	3 774 000,00 €

A défaut de paiement par la société d'une seule échéance de prix aux termes convenus, la vente sera résolue de plein droit, sans qu'il soit besoin de remplir aucune formalité judiciaire, trente (30) jours après un simple commandement de payer demeuré infructueux et contenant déclaration par le vendeur de son intention d'user du bénéfice de la présente clause. Le tout sans préjudice de l'indemnisation suivante :

- 400.000,00 € dû par la société au VENDEUR à titre d'indemnisation à laquelle s'ajoutera une somme égale à 7,5 % du prix de vente HT par an, calculé prorata temporis à compter de la date de livraison.

Note 19.5. Nantissement

En garantie du prêt accordé de 1 M€ accordé par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté, la société a donné en nantissement 15 Brevets dans la limite de 0,624 M€

Note 20. Parties liées

Note 20.1. Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Note 20.2. Transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice la société a apporté en capital la somme de 100 000 € à sa filiale détenue à 100 %, Crossject Pharma. Aucune autre transaction n'a eu lieu en 2017.

Note 21. Effectifs de clôture

	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	28	21
Agents de maîtrise	12	11
Non cadre	12	3
Apprentis, stagiaires, contrat de professionnalisation	7	4
Total	59	39

Note 21. Effectifs moyens

L'effectif moyen a été de 48,3 au cours de la l'exercice

Note 23. Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés concernant les filiales & participations détenues à plus de 50%

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
CROSSJECT PHARMA	100 000 €	0	100	100 000 €	100 000 €	0	0	0	-10 000 €	0

La société ne détient aucune autre filiale ou participation

Note 24. Évènements postérieurs à la clôture de la période

- Mise en œuvre d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit des actionnaires existants par décision du Directoire du 9 février 2018 :
 - Bénéficiaires : tous les actionnaires
 - Les BSA ont été attribués gratuitement à raison d'un (1) BSA par action détenue
 - Les BSA sont cotés sur Euronext Growth
 - Parité d'exercice et prix d'exercice des BSA : 10 BSA donneront droit de souscrire à 1 action nouvelle de la société d'une valeur nominale unitaire de 1 € à un prix unitaire égal à 4,50 €
 - Période d'exercice des BSA : à tout moment à compter du 10 avril 2018 et jusqu'au 30 juin 2018 à minuit inclus. Les BSA non exercés à cette date perdront toute valeur et deviendront caducs
 - Plafond : les 8 958 702 BSA donneront droit de souscrire un nombre maximum de 895 870 actions nouvelles de la société, soit une augmentation de capital maximum, hors prime d'émission, d'un montant nominal de 895 870 euros

- Emission d'obligations convertibles (OC) :
 - Montant en principal : 5 250 000 euros
 - Echéance : 2 ans, soit le 11 février 2020
 - Prix de souscription : 92% de la valeur nominale et ne porteront pas intérêt
 - Prix de conversion : égal au plus bas entre 4,50 euro et un cours de bourse moyen pondéré de l'action CROSSJECT précédant la notification de conversion diminué d'une décote de 10% dans le respect du plafond autorisé.

- Signature d'un avenant au contrat signé avec BPI dans le cadre du Projet PIAVE EMRJECT, afin d'adapter le calendrier de versement et les conditions d'octroi (Cf Note 18.4)